



CENTRE BRUXELLOIS D'ACTION INTERCULTURELLE

24, avenue de Stalingrad à 1000 Bruxelles

02/289.70.50

« Transformer une cohabitation de hasard en communauté de destin ».

Le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) est une association fondée en 1981 à partir de l'expérience des migrations et des exils et d'une "passion civique" pour une Ville-Région, Bruxelles, devenue multiculturelle

La mondialisation est au cœur de nos quartiers et de nos villes. Elle provoque inégalités socio-économiques et replis identitaires. Nous pensons urgent de combattre toutes les formes de discriminations et de promouvoir les initiatives qui permettent aux individus et aux groupes de construire des projets de vie et d'action communs.

L'action interculturelle est un ensemble de pratiques, de savoir-faire, de démarches individuelles et collectives qui font le pari de la rencontre, de la coopération et de la négociation.

L'action interculturelle est un art de faire "avec" l'altérité plutôt que "contre" elle. Elle implique la construction de passerelles plutôt que de murailles, de zones d'intérêt et d'identité communes, plutôt que la mise en exergue de conflits de civilisation.

L'action interculturelle menée par le CBAI se déroule dans plusieurs champs en parallèle :

L'INFORMATION

Le **Centre de documentation** dispose de plus de 40.000 documents relatifs aux thématiques couvertes par le CBAI : flux migratoires, politiques d'immigration, intégration, droit des étrangers, école et diversité, interculturalité, cultures, identités.

L'Agenda Interculturel est la revue mensuelle du CBAI. Dans chaque numéro, vous trouverez entre autres un dossier thématique, des bons tuyaux, des articles d'opinion, les derniers ouvrages disponibles dans notre centre de documentation.

La veille documentaire met à disposition une information actualisée à travers :

- une revue de presse qui suit l'actualité au jour le jour dans les médias belges et étrangers sur la thématique des migrations, de l'interculturalité, de la cohésion sociale,
- un observatoire du net où vous trouverez des références et des liens de documents disponibles en ligne (rapports, articles, études, outils...) et des informations pratiques sur des actions (appels à projet, travaux de recherche...)

Le CBAI relaie, dans la rubrique **Événements** de son site et dans une newsletter mensuelle, les manifestations et activités inter- et multiculturelles (concerts, pièces de théâtre, expos, films, festivals, débats...).

LA DIFFUSION CULTURELLE

Le CBAI est un lieu-ressource sur les initiatives et les productions à orientation interculturelle. Un lieu de soutien et de stimulation à la création de projets et de manifestations reflétant le dynamisme d'une société d'une qui se construit dans la richesse de ses différences.

Le Monde en Scène, guide des productions artistiques interculturelles en Communauté française, est un outil pratique à l'usage des artistes, des programmateurs, associations et écoles.

Les Soirées du Monde en Scène sont un laboratoire artistique d'échange et de création ouvert aux musiciens et danseurs de tous horizons, invités à chercher ensemble des voies d'expression nouvelles dans des rencontres publiques, itinérantes, festives et conviviales.

Dialogues interculturels : plusieurs fois par an, le CBAI propose aux acteurs sociaux des rencontres thématiques sous forme de conférences, de débats ou de séminaires afin de poser le contexte et les enjeux du dialogue interculturel.

LA FORMATION

Formation d'agents de développement et de médiation interculturelle : la formation est un espace de réflexion, d'échanges et d'apprentissages autour de la rencontre interculturelle, vécue au sein d'un groupe hétérogène porteur d'identités multiples. (750h durant 2 ans, 2 soirs par semaine)

Formation d'animateurs en milieu multiculturel : une formation intensive de 6 mois qui mêle travaux pratiques, contenus théoriques et découverte du contexte social, institutionnel et culturel bruxellois. elle s'adresse à des demandeurs et demandeuses d'emploi qui ont le projet de s'engager professionnellement dans le champ socioculturel. (720h, de début janvier à fin juin, 5 jours par semaine)

Initiation à l'approche interculturelle : un module destiné aux cadres et travailleurs actifs des secteurs associatifs et publics qui souhaitent approfondir leurs connaissances des réalités multi-culturelles de leur environnement professionnel et de leurs publics. (60h réparties en 10 journées de formation)

Interventions à la demande : le CBAI propose des formations et des sensibilisations à la demande de publics divers tels que des équipes pédagogiques d'établissements scolaires, des travailleurs sociaux, des animateurs de groupes d'alphabétisation, des bibliothécaires ou encore des conseillères conjugales...

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Pour soutenir la vie associative, le CBAI met en ligne un bottin des associations de la Région de Bruxelles-Capitale, accompagne la rédaction de statuts, accompagne les processus d'élaboration de projets locaux, conçoit et accompagne des projets en soutenant la rédaction de dossier de subvention, organise la mise en réseau d'associations, organise des séances d'information et de formation.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DE LA COHÉSION SOCIALE DANS LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Depuis le 1er janvier 2006, la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale (Cocof) s'est doté d'un nouveau décret organisant le soutien de projets dans le cadre de la politique de Cohésion sociale. **Le CBAI a été désigné par le Collège de la Cocof pour réaliser les missions de Centre régional d'appui en cohésion sociale (CRACS).** Il est chargé de mener à bien les missions suivantes :

1. Evaluer l'application du décret dans un rapport annuel
2. Organiser des rencontres thématiques avec l'ensemble des acteurs de la Cohésion sociale
3. Soutenir les coordinations locales dans la mise en place d'outils d'évaluation.

C'est dans le cadre de ces missions que le Centre a édité un répertoire des projets en Région bruxelloise afin d'offrir au secteur une meilleure visibilité et de mettre en lumière la diversité des actions menées par les 300 associations soutenues par le décret.

